



Allonnes, le 14 Juin 2005

Copie M. Baille

COURRIER REÇU

15 JUIN 2005

Département des Affaires Sanitaires
et Sociales - Sarthe

MONSIEUR LE DIRECTEUR
A.R.H. DES PAYS DE LA LOIRE
95/97 avenue Léon Bollée
B. P. 27 231
72 007 LE MANS CEDEX 1

Monsieur le Directeur,

Monsieur du LUART, Président du Conseil d'Administration, a organisé le 27 mai dernier deux réunions à l'intention respectivement des membres du corps médical et des représentants du personnel.

L'objectif de ces rencontres était double puisqu'il s'agissait dans un premier temps d'informer les acteurs hospitaliers du contenu de l'entretien qu'il avait obtenu avec monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale et secondement d'examiner dans quelles conditions un consensus sur le choix d'un site unique d'implantation d'un hôpital neuf pouvait se réaliser.

Or, au terme des deux réunions, il a été constaté une forte divergence entre les points de vues des médecins et ceux des personnels, les premiers proposant une installation des lits de psychiatrie générale sur Etoc Demazy, les seconds considérant que le site d'Allonnes restait le lieu préférable à tout autre.

Faute d'avoir obtenu un accord sur ce point capital qui fait débat depuis plus d'une dizaine d'années, monsieur le Président a engagé chacune des parties prenantes à conduire une réflexion collective afin d'aboutir à l'émergence d'une solution acceptée par tous ... ou presque.

Sans céder le moins du monde au pessimisme et au découragement, il ne nous semble pas réaliste de croire que l'Etablissement sortira de ce blocage à court terme sans aide extérieure.

/...

C'est pourquoi, rompant délibérément avec les positions qui sont les nôtres, nous sollicitons une intervention d'un partenaire externe, comme la mission d'appui en santé mentale, dont la compétence et la capacité d'expertise seraient agréées par notre collectivité. Ciblée sur l'analyse de la plus value médicale dégagée par une implantation sur le site d'Etoc Demazy, plus value qui emporterait suffisamment de suffrages et d'adhésions pour envisager l'abandon des réflexes économiques et organisationnels induits par le choix allonnais, cette intervention aurait le mérite à tout le moins, de mettre un terme définitif à cette polémique en contribuant à l'émergence d'une décision.

Nous restons à votre disposition pour examiner avec vos services les modalités de cette intervention extérieure étant précisé, si vous en acceptiez le principe, qu'elle devra s'effectuer dans les plus courts délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Janick JOUATEL
Directeur



Docteur Catherine PIROT-PHE
Présidente de la Commission
Médicale d'Etablissement

